

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. Débitrice: **BDF Loisirs Sàrl**, Rue des Rottes 31, 1964 Conthey

2. Délai pour contester l'état de collocation:
20 jours après la publication

3. Délai pour contester l'inventaire:
10 jours après la publication

4. **Remarques:** Est également déposée la décision de l'administ-
ration de la faillite de ne pas introduire action en responsabi-
lité contre les fondateurs et les organes de la société au sens de
l'art. 827 CO.
Un délai de 20 jours dès la présente publication est imparti
aux créanciers pour se prononcer sur la proposition de l'admi-
nistration de la faillite de renoncer à introduire action en re-
sponsabilité selon l'art. 827 CO.
Au cas où la majorité des créanciers accepterait les propositi-
ons de l'administration de la faillite ; chaque créancier pourra
demander, dans le même délai péremptoire de 20 jours, la ces-
sion des droits de la masse (art. 260 LP) aussi bien pour ouvrir
action en justice que pour contester les revendications.

Office des faillites du district de Conthey

1963 Vétroz

00451155